



Contrat de Rivière de la Trouille

NEWSLETTER - OCTOBRE 2008

Le Contrat de Rivière de la Trouille au salon ENERGYMONS Conférence sur les petites centrales hydro-énergétiques



Le Contrat de Rivière de la Trouille participera au salon de l'Énergie à Mons (www.energymons.be) du **jeudi 23 au dimanche 26 octobre 2008 inclus**, au sein du Village propre.

Le Village propre consiste à faire découvrir les institutions officielles, ONG, acteurs locaux et particuliers qui témoigneront du dynamisme de la région et feront connaître les réponses locales aux enjeux globaux liés à l'énergie.

Dans ce cadre, le Contrat de Rivière de la Trouille organisera une **conférence sur les aménagements pour les petites centrales hydro-énergétiques** le **dimanche 26 octobre de 13h30 à 14h30** au sein du Village propre.

Les rivières constituent un milieu naturel très sensible, dont il faut respecter les caractéristiques de faune, de flore et de paysage. L'hydroélectricité quant à elle assure une production d'énergie propre et renouvelable. Cependant, l'exploitation d'un site hydroélectrique n'est pas toujours sans conséquences pour l'écosystème de la rivière et de ses alentours.

A l'heure où il est urgent de limiter la gravité des changements climatiques qui s'annoncent mais également d'assurer un bon état écologique de nos rivières, cette **séance d'information vise à donner un éclairage concernant la production d'hydroélectricité et l'impact environnemental de celle-ci.**

Les intervenants :

- Monsieur **Jean-Jacques t'Serstevens** : Facilitateur Hydroénergie pour la DGTRE (Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie pour la Région wallonne) . travaille pour l'APERÉ (Association pour la promotion des Énergies renouvelables)
- Monsieur **Patrice Orban** : Attaché à la Direction des Eaux de Surface Service Public de Wallonie (SPW) Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (D GARNE) - DGO3. Spécialiste de la problématique des obstacles à la libre circulation des poissons.

Pour plus d'infos :

Environnement et aménagement d'un site hydro-énergétique

Comment éviter que les modifications du milieu dues à l'aménagement ou à la réhabilitation d'un site de soient dommageables aux autres fonctions et usages de la rivière.

Téléchargeable sur le site <http://users.skynet.be/cr.ourthe/Publications.htm>



Les plantes invasives

Les plantes invasives sont des végétaux introduits à l'extérieur de leur milieu d'origine par accident ou par recherche d'esthétisme. Celles-ci sont dites invasives car, malheureusement, en s'établissant dans les écosystèmes ou habitats naturels ou semi naturels, elles menacent la diversité biologique indigène.

Comment y arrivent-elles ?

Ces plantes sont caractérisées par une grande faculté d'adaptation au nouveau milieu qu'elles colonisent. Ensuite, grâce à un système racinaire adapté et/ou à une production accrue de semences, elles se développent rapidement. Cette vitesse de développement associée à la production de substances empêchant l'essor des végétaux indigènes à proximité les font supplanter et éliminer les espèces naturellement présentes dans le milieu qu'elles colonisent.

Quelques espèces que l'on trouve le long des cours d'eau

La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*):



La balsamine de l'Himalaya ou balsamine géante provient des Indes et de l'Ouest de l'Himalaya où elle se développe jusqu'à une altitude de près de 4000 m. Elle a été introduite en Europe principalement pour l'ornement, par la beauté de ses fleurs. Elle apprécie d'avantage les milieux humides, c'est pour cette raison qu'on la retrouve le long des cours d'eau et des fossés.

La balsamine de l'Himalaya peut facilement être éradiquée manuellement car ses racines sont peu profondes. Elle est sensible aux herbicides mais quand elle pousse en bordure de cours d'eau, cette méthode est déconseillée. (*Pour rappel, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires le long des cours d'eau*)

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*):

Plante originaire du Sud-Ouest de l'Asie, elle fut introduite chez nous en 1938 comme plante ornementale ou, parfois, comme plante mellifère appréciée des apiculteurs. Cette plante est **dangereuse**, elle **provoque des lésions** lorsque la peau humide et **exposée au soleil** entre en contact avec son suc.

On la trouve dans les friches, les terrains vagues, au bord de l'eau ou dans les endroits humides.

La berce du Caucase peut être éradiquée par le pâturage des chèvres ou des moutons, par lutte chimique (*attention, interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires le long des cours d'eau*) ou par fauchage mais cette dernière méthode s'avère peu fructueuse.



La renouée du Japon (*Fallopia japonica*):



Originnaire d'Asie orientale, la renouée du Japon a été introduite chez nous au 19^e siècle pour son attrait ornemental. Elle forme des massifs denses pouvant atteindre 4 mètres. D'un diamètre de 2 à 3 centimètres, ses tiges sont creuses, cassantes et pigmentées de taches rougeâtres. Des rhizomes particulièrement développés donnent à la plante une capacité de propagation végétative très vigoureuse. Cette espèce se régénère aussi à partir de simples fragments de tige ou de rhizome, qui peuvent se disperser au fil de l'eau ou par les remblais.

La renouée du Japon envahit des milieux très variés : les sites perturbés, les berges des rivières, les talus de voies ferrées, les friches, les lisières forestières, etc.

Elle n'a aucun concurrent naturel et ne connaît aucun agent pathogène chez nous. Elle est capable de produire des substances susceptibles de nécroser les racines des plantes concurrentes.

De plus, les rhizomes résistent au gel, au fauchage, au feu et à la pollution. Ils ont une grande capacité de réserve (10 ans) et bourgeonnent facilement.

C'est une plante capable de former des populations énormes et qui se développe rapidement, au détriment de la flore herbacée et arbustive indigène.

Par rapport aux cours d'eau, son système racinaire ne stabilise pas le sol et favorise l'érosion des berges. La biomasse importante qu'elle représente crée également des embâcles (entraves au passage de l'eau) et détruit la biodiversité propre à la rivière.

L'arrachage des plants en deux fois, l'une à la mi-juin, l'autre début octobre, permet une stabilisation des populations, voire la disparition des colonies les moins vigoureuses.

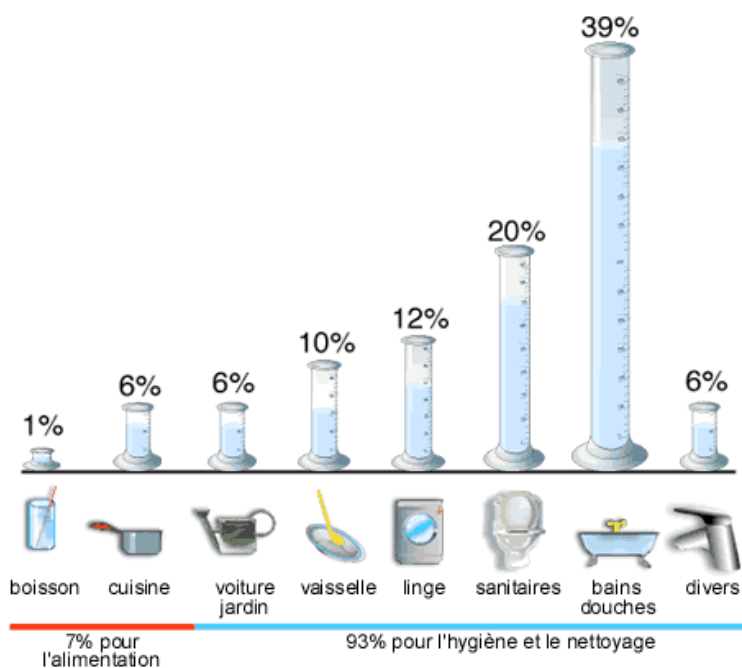
L'utilisation d'herbicides s'avère efficace en prenant les précautions qui s'imposent. Cette dernière solution ne peut pas être appliquée aux cours d'eau car il est **interdit d'utiliser des produits phytosanitaires le long des rivières**

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Consultation du 16 juin au 16 décembre 2008 !

Marquez de votre empreinte la gestion de l'eau en Wallonie

L'eau, c'est l'affaire de tous



Certains gaspillent l'eau pendant que d'autres en manquent.

Un européen consomme au total 150 litres d'eau potable par jour, un africain, 20 ! Alors que la potabilisation des eaux prélevées nécessite des traitements très onéreux, seulement 7 % sont utilisés à des fins alimentaires !

Changeons nos comportements pour créer un monde meilleur.

Un programme, établi par l'Université de Twente aux Pays-Bas permet de calculer notre consommation en eau. Alors si vous voulez connaître votre impact personnel sur la consommation d'eau dans le monde ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour économiser l'eau, cliquez <http://eau.wallonie.be> !

Contrat de Rivière de la Trouille

Présidente : Joëlle KAPOMPOLE - GSM : 0477/21 47 39

Vice-Président : Xavier VERHAEGEN

7, rue des Gaillers – 7000 MONS

Tél./Fax : 065/33 66 61 - GSM : 0496/38 67 21

Courriel : cr.trouille@skynet.be

www.crtrouille.blogspot.com